

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION : 07/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 24/03/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	1	25	4
FB/TD/OR N° 2025/09	CLEF DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DE LA DÉVIATION ÉPERNON / HANCHES				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Stéphanie DUHAMEL-RICHARD, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Philippe POISSONNIER, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusée : Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET

Absentes : Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil départemental des 14 mars 2016 et 19 mai 2021 statuant que les déviations des communes doivent être financées à hauteur de 10 % par les collectivités locales ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme/travaux du 04 février 2025 ;

Considérant les résultats de l'étude de trafic réalisée en 2020 sur le quart nord-est du département mettant en évidence l'intérêt de planifier un désenclavement global de la vallée de l'Eure, notamment au regard des flux routiers depuis les secteurs de Nogent-le-Roi, Maintenon et Épernon en direction de la région parisienne ;

Considérant qu'à l'échelle de l'agglomération Épernon-Hanches, le réseau en étoile et l'importance des activités économiques conduisent à une concentration des flux routiers, notamment poids-lourds, dans leurs centres-bourgs, occasionnant nuisances et insécurité pour les habitants ;

Considérant l'amélioration de l'alimentation des diverses zones d'activité via cette déviation ;

Considérant le coût de l'opération estimé à 26 363 000 € HT ;

Considérant la proposition, par la CCPEIDF, d'une prise en charge à hauteur de 50 % du financement dévolu aux collectivités locales ;

Considérant la proposition du Conseil départemental d'un échelonnement des coûts sur 15 ans ;

Considérant le courrier du conseil départemental du 26 février 2025 validant :

- le cofinancement des communes d'Épernon, Hanches et de la CCPEIDF après déduction des transferts de voirie,
- le lissage de ce cofinancement sur 15 ans
- la remise en état progressive des voies déclassées avant transfert

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de déviation Épernon / Hanches, le conseil départemental va prochainement soumettre à la commune un projet de convention validant le financement dévolu à Épernon.

Il est donc nécessaire d'établir préalablement une clé de répartition des coûts de l'opération entre la commune d'Épernon et de Hanches.

Les données permettant l'établissement cette clé de répartition sont issues du fichier national de la DGF et sont les suivantes :

- la population DGF de l'année N
- le potentiel fiscal qui vise à appréhender l'ensemble de la richesse d'une commune qu'elle perçoit ou peut lever sur son territoire]
- le potentiel financier qui correspond au potentiel fiscal corrigé pour évaluer la richesse réelle d'une commune

Critères source DGF 2024 (montants arrondis)	Population DGF de l'année N		Potentiel fiscal final		Potentiel financier final	
	EPERNON	5 650	67%	8 408 826 €	81%	8 391 769 €
HANCHES	2 765	33%	2 004 320 €	19%	2 208 811 €	21%

Avec une répartition réalisée proportionnellement à l'importance de la population et du potentiel financier, c'est à dire une combinaison des critères « population DGF » « potentiel financier » pondérés à 50 % chacun, la répartition serait la suivante :

	Population DGF de l'année N	Potentiel financier final	Potentiel financier final et population
	<i>Pondération</i>		
EPERNON	67,14%	79,16%	73,15%
HANCHES	32,86%	20,84%	26,85%

2025-26

Sur la base du coût total de l'opération estimé à 26 363 000 €HT et en tenant compte de la mise en place de cette clé de répartition, de la prise en charge de la CCPEIDF à hauteur de 50 % et d'un lissage du cofinancement sur 15 ans, le coût annuel pour la commune serait de 64 284 €.

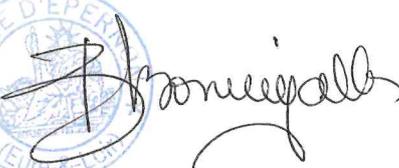
Sur l'exposé présenté et :

- sous la condition de l'application du coût estimé à 26 363 000 €HT,
- et
- sous la condition d'une prise en charge par la CCPEIDF à hauteur de 50 % du financement dévolu à la commune d'Épernon,

le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Valide** la clef de répartition comme présentée ci-dessus ;
- **Confirme** que la non application des deux conditions énoncées ci-dessus rendrait caduque la présente délibération.

Fait et délibéré à Épernon,
le 17 mars 2025



Secrétaire de séance

Béatrice BONVIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.